

4^{ème} GRAND-PRIX DE BOURGES**Samedi 26 et Dimanche 27 Mars 2022**

UGOLF BOURGES

16 rue Jacques BECKER 18000 BOURGES

02 48 21 20 01 – contact@gardengolf-bourges.fr

<https://jouer.golf/bourges/>**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
 Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité Française ou étrangère licenciés à une fédération reconnue et ayant fait enregistrer par leur club leur certificat de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou questionnaire santé et être à jour du Badge Fédéral 2022. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. Épreuve non-fumeurs.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames :	index inférieur à 18.4	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 15.4	Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
108	24	11

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2022 (Cahier des charges des Grands Prix 1.2.1-4 §7).

Note 1 : La *Ligue du Centre-Val de Loire* dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **13 mars 2022**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1^{ère} place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Les autres places : départage selon le logiciel informatique de la *FFGolf* « RMS ».

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2022.

3- INSCRIPTIONS

Inscriptions uniquement en ligne via le lien suivant : <https://www.linscription.com/pro/gp2022-86663>

Egalement disponible sur jouer.golf/bourges rubrique « calendrier des compétitions » **jusqu'au 12 mars 2022 minuit**. L'inscription est complète après validation du paiement.

Droits d'engagement : (journée d'entraînement comprise)

- Adultes **80 Euros** (40 € pour les membres du club)
- Joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1993 et 1999) **40 Euros** (20 € pour les membres du club)
- Joueurs de 18 ans ou moins (nés en 2000 ou après) **30 Euros** (20 € pour les membres du club)

La liste des participants retenus sera communiquée à la *Ligue* avant le **16 mars 2022** à 12h.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue le 25 mars 2022, sur réservation des départs au Golf.

5- REMISE DES PRIX

Dimanche 27 mars 2022, 30 minutes après la fin de la compétition et suivie d'un cocktail.

Classement en brut uniquement.

Trophée aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des classements bruts cumulés Messieurs et Dames.

Récompense monétaire pour les 3 premiers Messieurs & 3 premières Dames des classements bruts cumulés selon le barème suivant, dans le respect du règlement du statut amateur :

1^{er} 600€, 2^{ème} 300€, 3^{ème} 100€.

6- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel